

HABILITATION ÉLECTRIQUE QUELLE HABILITATION ? QUELLE FORMATION ?

NATURE DES TACHES EFFECTUÉES	TITRE D'HABILITATION NÉCESSAIRE			
	Tension inférieure à 1000 volts		Tension supérieure à 1000 volts	
• Entrer dans un local réservé aux électriciens (poste de transformation, salle de distribution électrique...)	B0		H0	
• Changer des fusibles, réarmer un relais thermique ou un disjoncteur	B0			H1-HC
• Réaliser des travaux d'ordre non électrique (peinture, maçonnerie...) à proximité de conducteurs électriques nus et sous tension	B0V		H0V	
• Effectuer des travaux d'ordre électrique sous la direction d'un chargé de travaux (électricien confirmé)		B1 (V)		H1 (V)
• Effectuer seul des opérations de dépannage électrique		BR		
• Effectuer des opérations de dépannage électrique sous la responsabilité d'un électricien confirmé		B1 (V)		
• Utiliser une pince ampèremétrique, un voltmètre		B1 (V)		
• Effectuer des consignations électriques (isolement électrique d'une installation ou d'un équipement en vue d'effectuer des travaux)		BC		HC
• Etre responsable de travaux électriques (modification ou extension d'installation ou d'équipement électrique)		B2 (V)		H2 (V)
FORMATION REQUISE :	Habilitation électrique personnel non électricien	Habilitation électrique domaine basse tension	Habilitation électrique personnel non électricien	Habilitation électrique domaine haute tension
- pour une première habilitation	(code 1215)	(code1216)	(code 1215)	(code R4202)
- pour un recyclage	(code R4237)	(code R4236)	(code R4237)	(code R4373)

H0, B0 : Non électricien

H1, B1 : Électricien exécutant

H2, B2 : Chargé de travaux

BR : Chargé d'intervention

HC, BC : Chargé de consignation

V : Travaux au voisinage de pièce nue sous tension